

Pierre de Giac, seigneur de Châteaugay, naquit vers 1380 et il descendait d'une ancienne famille d'Auvergne. En 1417, Pierre de Giac était au nombre des capitaines préposés à la garde de la reine Isabeau de Bavière. Le sire de Graille, Louis de Bosredon et lui, remplissaient cet office militaire.

Mêlés en outre aux intrigues galantes dont la reine elle-même était le centre, ils scandalisaient par leurs mœurs la cour.

Un exemple tragique fut fait, dans le cours de la même année : Louis de Bosredon arrêté, au nom du roi par la faction de Bourgogne, fut mis dans un sac et « jeté en Seine », tout comme Buridan. Pierre de Giac, effrayé, pourvût à sa sécurité par la fuite.

En 1419, on retrouve le sire et la dame de Giac, Jeanne de Naillac, dame de Châteaubrun, l'une des demoiselles d'honneur de la reine, à la cour de Jean-Sans-Peur, duc de Bourgogne ; celle-ci était la maîtresse du duc, qui gouvernait par son influence et le mari comptait parmi les conseillers du prince.

Lors de la première entrevue entre le duc de Bourgogne et le dauphin, en septembre 1419 Pierre de Giac était présent aux côtés des deux princes. Au mois de septembre, la dame de Giac détermina le prince à affronter définitivement cette rencontre du pont de Montereau, ce guet-apens coûta la vie au duc de Bourgogne.

Après le meurtre de Jean-Sans-Peur, Pierre de Giac, la dame de Giac et sa suite, furent fait prisonnier par les dauphinois et demeurèrent captifs au château de Montereau, jusqu'à ce que Pierre embrassa le parti du dauphin.

EN 1425, le conseil du roi où se trouvait un financier nommé Jean Louvet, lui fit quitter le poste qui fut affecté à Pierre de Giac.

Au mois de novembre 1425, des subsides considérables furent votés par les états généraux du royaume pour lever des troupes et faire face aux Anglais. Giac détourna pour son profit la plus grosse part de ces subsides et

négligea les grands intérêts de l'Etat qui lui étaient confiés. Ces désordres durèrent environ deux ans.

Au mois de janvier 1427, Giac et son épouse reposaient à Issoudun. Tout à coup des hommes d'armes entrèrent dans leur chambre. On le fit lever précipitamment. Vêtu de sa robe de nuit et chaussé seulement d'une botte, il fut placé sur un petit cheval. Par ordre du connétable de Richemont ; Giac fut mené à Bourges, puis à Dun-le-Roi, ville dont le connétable était le seigneur.

Giac fut mis à la torture. Outre les malversations publiques, on lui reprochait divers crimes privés. La dame qu'il avait épousée en 1427 était Catherine de l'Île-Bouchard, fille de l'un des plus grands barons de la Touraine et veuve de Hugues de Châlons, comte de Tonnerre. Afin de parvenir à ce second mariage, Giac avait empoisonné Jeanne de Naillac en état de grossesse.

Après lui avoir fait boire le poison, il l'avait prise en croupe derrière lui à cheval, avait chevauché ainsi quinze lieues, au bout desquelles Jeanne mourut d'hémorragie. Pierre de Giac avoua ces faits.

Il avait, ajoute-t-il, donné une de ses mains au diable, et demanda « qu'on lui coupast la dite main avant de le faire mourir. Il offroit en même temps au connétable, s'il lui plaisait de lui sauver la vie, de lui bailler comptant cent mille escus et de luy bailler sa femme (Catherine) ses enfants (du premier lit) et ses places en otage de l'assurance de ne jamais approcher du roi de vingt lieues.

L'inexorable justicier ne se laissa point fléchir : Giac fut noyé.